

Présents : Robert et Solange Vincent, Serge Nobile, André Claret, Éric et Adeline Bertrand, Anne Mayer, Jean-François Giroud, Mathilde Loiseau et Mickaël Gadot, Wilfried Tissot

Intervenants : Suzanne Barnave, Conservatrice de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse. Serge Nobile, trésorier de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA 73)

Animation : Isabelle Cavallo

Chez Éric et Adeline Bertrand au Vincent

1. Introduction

Partage du pot d'accueil,
Présentation du déroulé du conseil de hameau,
Un tour de table permet à chacun de se présenter.

2. Présentation de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse ¹. Résumé de l'exposé de Madame Suzanne Barnave, conservatrice de la réserve.

Statut et mode de gestion de la réserve

L'exposé commence par l'explication des différences statutaires, juridiques et financières qui existent entre les Réserves naturelles régionales ou nationales, les Parcs régionaux ou nationaux qui, tous, sont regroupés autour de la loi relative à la protection de la nature.

Les Réserves naturelles régionales dépendent de la Région, les Réserves naturelles nationales dépendent de l'Etat ; d'autres Réserves dépendent d'autres structures et sont soutenues par des financements divers.

Les Réserves naturelles nationales ont un rôle de protection fort appuyé par des agents assermentés qui, outre leur fonction éducative prépondérante, détiennent un pouvoir répressif envers les personnes en situation d'infraction par rapport à la réglementation de ces Réserves.

En Chartreuse la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) est une réserve nationale. Elle est située dans le Parc naturel régional de Chartreuse qui en assure la gestion ; cette gestion est évaluée tous les cinq ans ; la gestion peut être assurée par différents organismes : collectivités publiques, associations, Office national des forêts et dans chaque cas par délégation préfectorale.

Les caractéristiques et les missions de la réserve

La RNHC a pour mission de préserver et de sauvegarder un site fragile particulièrement riche par sa faune et sa flore, par son histoire et sa géologie tout en assurant la compatibilité avec les activités économiques traditionnelles qui s'y exercent (élevage, tourisme, exploitation forestière, etc).

La RNHC s'étend sur 20 kilomètres de la Dent de Crolles à 2062 m d'altitude jusqu'en contre-bas du Col du Granier à 900 m d'altitude vers Chapareillan. Sa largeur varie de 3 à 4 kilomètres, sa superficie est de 4450 hectares. Elle concerne 6% du Parc naturel de Chartreuse et s'étend sur onze communes, quatre en Savoie et sept en Isère. 43% de la superficie est détenue par les communes, 31% par le privé et 26% par l'Etat.

Les missions de cette Réserve naturelle, préservation de la faune et de la flore, conduite d'études scientifiques en termes d'évaluation et d'évolution sont assurées par trois agents : deux gardes techniciens et une conservatrice en lien avec d'autres organismes et un réseau d'observateurs bénévoles.

Le comité consultatif de la réserve

Ces missions s'exercent en accord avec les propriétaires, les acteurs économiques et les utilisateurs de la zone protégée : exploitants forestiers, éleveurs, randonneurs, chasseurs et associations de protection de l'environnement sous l'égide d'un Comité consultatif présidé par le Préfet de l'Isère.

¹ RNHC : réserve naturelle des hauts de Chartreuse

Le Comité consultatif regroupe tous les acteurs concernés par le sujet mis à l'étude par les acteurs économiques ou par les gestionnaires de la Réserve naturelle. Il comprend l'administration, les associations de protection de la nature, les propriétaires fonciers, les acteurs économiques soit quarante à cinquante cinq personnes réunies en trois collèges : un collège collectivités territoriales, propriétaires et usagers, un collège administration et établissements publiques et un collège associations et représentants scientifiques.

Le Comité consultatif émet des avis ou des propositions qui sont soumis à l'autorité préfectorale pour la prise de décision finale.

Suzanne Barnave illustre ce processus de décision en donnant l'exemple de l'aménagement d'un chemin pour les alpagistes, intervention très lourde imposant l'utilisation d'engins motorisés.

Un réseau d'observateurs

Au cours de la discussion qui s'ensuit sur cette première partie de l'exposé il est souligné le travail particulier des spéléologues. Le Massif de la Chartreuse -massif karstique- comporte 270 kilomètres de galeries souterraines accessibles à l'homme. Leurs observations permettent de suivre l'évolution des espèces cavernicoles, l'évolution des glaciers souterrains et l'hydrologie du massif. Les grottes et les réseaux souterrains sont des lieux de conservation de données préhistoriques dont la Grotte aux Ours des cavernes, espèce disparue il y a 15000 ans en est un bel exemple.

Les alpagistes sont également des acteurs importants pour l'observation et la transmission de données sur la faune et la flore. Les amateurs de la nature peuvent transmettre leurs observations aux agents de la réserve : contact par téléphone au parc de Chartreuse.

La réglementation dans la réserve naturelle

La discussion se porta également sur les interdictions auxquelles sont soumis les utilisateurs de la Réserve naturelle et tout particulièrement les randonneurs, qui de par leur nombre, environ 250 000, constituent un facteur de dérangement particulièrement important pour la faune et la flore.

Sont interdits les chiens, même tenus en laisse, les feux, le camping, les dépôts de déchets, les cueillettes de plantes et de fleurs, le ramassage de fossiles, les véhicules motorisés et la pénétration dans certaines zones fragiles identifiées par un marquage spécifique.

Le bivouac est autorisé ainsi que la cueillette de la vulnéraire et du thé des Alpes à condition que celle-ci soit faite en très faible quantité (une poignée par personne).

Sur les 250000 randonneurs estimés 10 à 15 procès-verbaux ont été notifiés chacune de ces dernières années ; 90% concernaient les chiens, 10% concernant les feux et les cueillettes.

L'interdiction stricte des chiens est justifiée par son caractère extrêmement dérangent pour la faune ; il est ressenti comme un prédateur redoutable. Les chiens sont particulièrement nuisibles pour les oiseaux nichant au sol dont le tétras-lyre. Une poule effrayée qui laisse ses œufs ou ses oisillons, très probablement ne reviendra pas, entraînant ainsi une perte de reproduction.

Le tétras-lyre est soumis à un autre facteur dérangent en période hivernale : le ski de randonnée et les randonnées en raquettes. Le tétras-lyre passe l'hiver dans une niche aménagée dans la neige, toute perturbation entraîne une suractivité d'où une perte de calories à une période où la ressource alimentaire est rare et de faible valeur nutritive (les aiguilles de pins). Son régime hivernal est pauvre et d'un métabolisme lent. L'oiseau s'affaiblit, se couvre de parasites et meurt.

Le tétras-lyre, cet oiseau emblématique est considéré légalement comme un gibier de montagne, donc ouvert à la chasse avec des chiens. Les participants ont manifesté un fort étonnement devant ce qui leur apparaît comme une contradiction entre la protection de la faune et la chasse, même si elle est soumise à un plan de chasse très strict. Objectivement, malgré son impact, la chasse est moins nocive que la randonnée.

Les richesses naturelles de la réserve : géologie, faune, flore.

La Réserve est principalement constituée par un synclinal perché, situé entre le Grésivaudan et la Dent de Crolles. Cette formation géologique calcaire, issue d'une sédimentation marine et soulevée par le plissement alpin n'a pas été très affectée par les périodes glaciaires. Cette formation karstique est

fortement perméable, l'eau n'est pas ou très peu filtrée, sa qualité bactériologique est, de plus, affectée par les activités pastorales.

La partie supérieure du massif est constituée de calcaire urgonien datant du Crétacé. La sédimentation marine a permis la conservation de très nombreux fossiles qui attestent du climat chaud de cette période.

Au-delà de la flore et de la faune sur le site de l'Aulp du Seuil les scientifiques ont constaté la présence de chasseurs-cueilleurs datant d'environ 10 000 ans. La sédentarisation de ces populations est apparue avec l'élevage il y a 4000 ans. Ces vestiges sont exposés au musée de l'Evêché à Grenoble.

Pour revenir à la flore, les Hauts de Chartreuse sont d'une très grande richesse, 700 espèces de plantes recensées, de nombreuses orchidées dont le sabot de Vénus. La vulnéraire, la potentille luisante et la primevère à oreille d'ours sont aussi présentes sur la Réserve. Le pin à crochets qui pousse sur la roche nue est également présent. Les hêtres morts permettent la ponte de la rosalie alpine.

Les sangles, les cavités et les falaises particularités des Hauts de Chartreuse, sont le refuge de nombreuses espèces animales allant du bouquetin, du chamois aux oiseaux tel l'aigle royal. Dans ces lieux nichent 5 couples d'aigles royaux (peut-être 7), 2 se trouvent sur la Réserve, dont 1 dans au dessus de Saint Même.

Le groupe aborde la présence des chauves-souris ; les grottes de la Réserve sont un lieu d'hibernation extrêmement important. Par ailleurs, le plus gros site de swarming (regroupement en vue de la copulation) de Rhône Alpes Auvergne est sur la RNHC sur St Pierre d'Entremont Savoie. Suzanne Barnave souligne le rôle important de la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Isère pour le suivi de ce mammifère.

Les zones humides, rares sur les hauteurs, sont des zones importantes pour leur biodiversité avec la présence d'amphibiens comme les grenouilles et les tritons alpestres. La principale se situe au pied du Mont Granier, au dessus de Chapareillan.

L'exposé se termine par les réintroductions et introductions faites dans le massif de Chartreuse : réintroduction des marmottes et bouquetins et introductions des mouflons, absents de ce massif.

Au-delà de la Réserve naturelle, sur l'ensemble du Massif de Chartreuse, des questions sont posées sur la présence du loup et du lynx ; épisodiquement la présence de loups est signalée, la prédation sur les troupeaux, attribuée aux loups, est souvent confondue avec celle du chien, la présence du lynx est scientifiquement confirmée ; la richesse des fossiles est également abordée avec la découverte du lys de mer dans des lumachelles, avec les ammonites géantes des granges de Joigny et pour terminer la découverte de quelques vertèbres fossilisées d'un mésosaure atteste de sa présence ici, confirmée par des scientifiques. Une étude est menée pour retrouver d'autres os fossilisés pour une identification précise.

L'intervention de Suzanne Barnave a été suivie avec un très grand intérêt tant pour ses aspects juridiques que pour sa dimension naturaliste et l'esprit dans lequel agissent les responsables de cette Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse : préserver, connaître et sensibiliser. Suzanne Barnave est chaleureusement remerciée par les participants de ce Conseil de Hameaux.

RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE –Maison du Parc – 38380 Saint Pierre de Chartreuse – 04 76 88 75 31 – www.parc-chartreuse.net

3. Présentation de l'ACCA 73 par Serge Nobile

Association créée en 1962, comprenant actuellement 45 adhérents. La réserve de chasse s'étend sur 400ha dont 150ha dans la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, ce qui correspond à 70% de la surface totale de la Réserve naturelle. Cette zone de chasse est la même depuis 1962.

La période de chasse dure de septembre à octobre et il n'y a pas de chasse les mardis et vendredis.

En 2016, 5 sangliers avaient été tirés. En 2017, 18 chevreuils, 8 chamois, 8 cerfs, 3 mouflons ont été tirés (pas de chiffres noté pour les sangliers).

L'Acca 73 peut chasser un tétras-lyre par an. Le bracelet est gratuit, contrairement à celui du chevreuil qui coûte 40€. La carte de chasse coûte 60 €/an auquel s'ajoute 220 € de permis de chasse.

Les chasseurs se doivent de chasser à 100/150 m des maisons.

4. Actualités - Printemps 2017

Compte administratif 2016 et budget 2017

- Le budget général intègre la gestion de l'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2016. Le compte administratif présente un excédent cumulé de 263 034 €. Le budget 2017 sera voté le 11 avril.

Aménagement de la traversée du bourg

- La phase 1 (liaison le bourg – le Replat) a été décalée de 2016 à 2017 car les subventions ont été attribuées tardivement en octobre 2016. Cette opération intégrera l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public) le long de cette voie (VC7). Les propriétaires des maisons riveraines seront contactés pour les travaux de raccordement électricité et télécom sur leur terrain.
- La phase 2 (liaison le bourg – le camping) : les demandes de subvention ont été déposées. Les travaux de création d'une passerelle en encorbellement sur le Cozon au droit du cimetière nécessiteront 1 mois de coupure complète de la circulation sur la RD912. Ils pourraient se faire aux vacances de toussaint 2017 ou Pacques 2018.

Autres travaux

- Réfection de toitures de 3 bâtiments communaux : réfection des couvertures et isolation thermique pour la Poste, l'ancien presbytère et l'ancienne école de St Même.
- Réseaux du Pré du Comte : nous attendons la décision du conseil départemental sur le financement du réseau d'assainissement. La décision devrait arriver prochainement.
- Voiries : programme 2017 : réfection de chaussée et mur d'enrochement sur la route des Varvat VC5 ; revêtement bi couche sur un chemin rural aux Courrier ; traversée eau pluviale route des Ciseaux VC17.

Autres projets

- Devenir des bâtiments communaux vacants : Le groupe de travail a fait émerger 3 projets : l'aménagement de l'ancienne école en habitat participatif, la création d'un atelier de transformation de produits agricoles en lieu et place de la Maison Blanche et l'identification de sentiers thématiques.
- Fournil de St Même : projet d'installation d'un fournil au RdC de l'ancienne école de St Même. L'association les Champs du pain aménagera cet espace et créera une extension pour loger le four. Mise à disposition des locaux par bail emphytéotique moyennant loyer. Fabrication de pain bio, animation, formation, ... Lancement d'une campagne de financement participatif pour les aider à financer le four : RV sur le site <https://www.kisskissbankbank.com/les-champs-du-pain-recherchent-four>.
Les habitants sont très satisfaits de ce projet : nouvelles activité, produits de qualité.

Communauté de communes

- **Gouvernance** : suite aux élections dans 3 communes, la composition du conseil communautaire a été revue vers une meilleure proportionnalité, notre commune passe de 2 à 1 représentant titulaire (B Bienassis et un suppléant (L Bocchino), comme 7 autres communes, les plus petites.
- **Compétences eau et assainissement** : transfert de ces compétences à la CCCC au plus tard au 1/1/2020. L'état des lieux devrait être effectué en vue de ce transfert.
- **PLUi** : le Projet d'aménagement et de développement durable PADD a été approuvé en l'état. De mai 2017 à juin 2018 : traduction réglementaire du PADD, plan de zonage, orientation d'aménagement et de programmation.
- **Projet de territoire** : en cours de finalisation.

Elections Présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 et Législatives les 11 et 18 juin 2017

5. Questions diverses

Premièrement, les réponses sont apportées aux questions qui avaient été posées lors du dernier conseil de hameau.

Puis une question est posée :

- Voirie au Courrier : le revêtement bi-couche de 32 m linéaire sur 3 m de large est fait sur le bout de chemin qui va chez Mr et Mme Coutant sur la droite quand on monte au hameau.
L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée le Conseil est clôt à 20 heures.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Le prochain Conseil se tiendra chez Wilfried Tissot au Claret

Samedi 14 octobre 2017 à 17h00